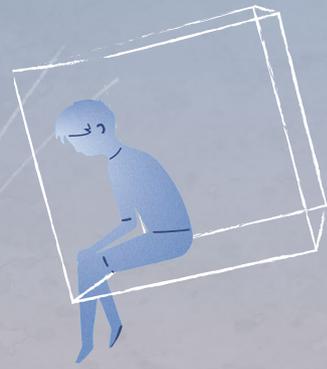


Rapport mondial sur la prise en charge et la protection des enfants

Comprendre et prévenir la séparation des enfants de leur famille

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



SOS VILLAGES
D'ENFANTS

Le présent rapport est le fruit d'une collaboration entre plusieurs secteurs et parties prenantes dont SOS Villages d'Enfants, des chercheurs et chercheuses d'institutions universitaires et 1 179 participant-es, dont 517 enfants et jeunes, 290 membres adultes de leurs familles et 368 professionnel-les. Les institutions de recherches universitaires participantes sont les suivantes :
Université américaine d'Asie centrale, Université Brown, Child Consulting Ltd., Université Daystar, Université Internationale de Grand Bassam, University College de Copenhague, Université Saint-Joseph de Beyrouth, University College d'Absalon, Université technologique du Salvador, Université islamique de Bandung et Université catholique d'Uruguay.

Le rapport compile des données issues de résultats de recherches menées dans le cadre du projet :

- **Short, S., Leinaweaver, J., Shaw, P. (à venir).** *A Systematic Review of Child-Family Separation.* Brown University.
- **Gale, C., Milligan, I., Navarrete Galvez, P.M., Ablezova, M., David, K., Bredahl Jacobsen, C., Khasanah, A.N. C.M., Olumbe, R., Yeretizian, J.S., & Yugi, F. (2024).** *Key Drivers Contributing to Child-Parents Separation and Placement in Alternative Care - Research Findings from an Eight Country Study: Denmark, El Salvador, Côte d'Ivoire, Indonesia, Kenya, Kyrgyzstan, Lebanon, and Uruguay.* SOS Villages d'Enfants.
 - **Huit rapports nationaux** pour la Côte d'Ivoire, le Danemark, le Salvador, l'Indonésie, le Kenya, le Kirghizistan, le Liban et l'Uruguay.
- **Gale, C., Navarrete Galvez, P., Bredahl Jacobsen, C., Olumbe, R., Yeretizian, J.S., Pokšāns, A. (2024).** *A Rapid Desk Review of International Academic Literature and Case Studies from Denmark, El Salvador, Kenya, and Lebanon.* SOS Villages d'Enfants.
 - **Quatre rapports nationaux** pour le Danemark, le Kenya, le Liban et le Salvador.
- **Leinaweaver, J. (à venir).** *The Contours of Family Struggles in Lima, Peru: Qualitative Analysis of Microbiographies in an Alternative Care Database.* Manuscrit non publié.
- **Évaluation des preuves complémentaires, analyse des données et des politiques :** Rosalind Willi, Claudia Arisi, Brett Koblinger, Pamela Nunez Basante, Pratibha Chaturvedi, Jeanne Mukaruhogo, Nilay Tuncok, Germain Houedenou et Felicia Wessmark.

Ce projet a pu être mené grâce au soutien financier du fonds allemand Hermann Gmeiner de SOS Villages d'Enfants et de SOS Villages d'Enfants Norvège, Danemark et Suède.

Pour plus d'informations et pour connaître les sources de données et les références, veuillez consulter le rapport complet :



Autrices : Rosalind Willi et Claudia Arisi

Contributeurs et contributrices : Dr Chrissie Gale, Dr Susan Short, Dr Jessaca Leinaweaver, Dr Charlotte Bredahl Jacobsen, Dr Roseline Olumbe, Dr Joumana Stephan Yeretizian, Dr Paola Galvez Navarrete, Dr. Cecilie Kolonda Moesby-Jensen, Dr. Andhita Nurul Khasanah, Patrick Shaw.

La reproduction de toute partie de la présente publication est autorisée sous réserve que la source soit dûment mentionnée. **Citation :**

Willi, R. et Arisi, C. (2024). *Rapport mondial sur la prise en charge et la protection des enfants : Comprendre et prévenir la séparation des enfants de leur famille. Résumé exécutif.* SOS Villages d'Enfants International.

Design éditorial et mise en page : Johan Cubillos Sánchez

Support graphique : Manuela Ruiz

Conseil graphique et créatif : Sandra Berntsen

Direction artistique : Natalia Bueno Torres

Révision et édition : Sarah Hoey

Édition :

SOS Villages d'Enfants International

Brigittenauer Lände 50

A-1200 Vienne, Autriche

www.sos-childrensvillages.org

© 2024 SOS Villages d'Enfants International. Tous droits réservés.

— Avant-propos

Cette année, l'année 2024, marque le 35ème anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui reconnaît le droit de chaque enfant à grandir dans un cadre familial et dans la joie, l'amour et la compréhension. Cette Convention affirme le rôle joué par les parents et les familles dans l'éducation des enfants et impose aux États signataires de veiller à ne pas séparer les enfants de leurs parents, sauf si c'est dans leur intérêt supérieur.

Aujourd'hui, partout dans le monde, des millions d'enfants sont séparés de leur famille alors que cela aurait pu être évité. Pendant mon mandat de présidente, les conflits armés ont été un facteur dominant dans le déplacement d'enfants ainsi que leur séparation non volontaire d'avec leurs parents.

Notre Comité reste déterminé à appliquer les principes de la Convention, en particulier en mettant l'accent sur la nécessité de prévenir les séparations évitables et d'aider les familles à rester unies. Les Articles 9, 18 et 7 de la Convention indiquent clairement qu'il est du devoir des gouvernements et des sociétés de veiller à ce que les familles reçoivent le soutien nécessaire pour prendre en charge leurs enfants et, lorsque la séparation est inévitable, de tout mettre en œuvre pour maintenir le lien entre l'enfant et sa famille.

Ce rapport tombe à point nommé. Il apporte des perspectives indispensables sur les problèmes systémiques, comme la pauvreté, les discriminations et le manque d'accès aux services essentiels, qui contribuent à la séparation évitable des familles. Les résultats soulignent que les États ont la capacité, mais aussi le devoir, de surmonter ces difficultés grâce à une meilleure coordination entre les secteurs et un plus grand investissement dans la protection de l'enfance, la protection des familles et les services de renforcement de la famille.

Je trouve particulièrement encourageante l'approche participative adoptée dans les recherches menées par SOS Villages d'Enfants et ses partenaires. En impliquant activement les enfants, les jeunes, les familles et les professionnel-les dans plusieurs études nationales, ce rapport fait entendre les voix des personnes les plus affectées par les séparations. Leur point de vue nous permet de mieux comprendre les difficultés et nous indique des solutions pratiques et concrètes.

J'ai la conviction que ce rapport inspirera les décideurs politiques, les professionnel-les de la prise en charge et les personnes engagées dans des actions de plaidoyer à prendre des mesures significatives pour prévenir la séparation des familles et investir dans des solutions qui permettent aux enfants de s'épanouir au sein de leur famille. Ensemble, nous pouvons œuvrer pour que chaque enfant grandisse dans un environnement familial sûr, aimant et stimulant.



Professeure Ann Skelton
Présidente du Comité
des droits de l'enfant des
Nations unies

Avant-propos

Alors que les crises se multiplient, le tissu social s'use jusqu'à la corde et menace de se rompre. Le manque d'investissement dans les politiques sociales et de développement, couplé à l'obsolescence des systèmes de soutien et de prise en charge, fait que les enfants et leurs familles sont livrés à eux-mêmes. Cela entraîne des séparations qui pourraient être évitées et qui pourtant affectent des millions de personnes et les empêchent de révéler tout leur potentiel et d'exercer leurs droits.

Or, nous savons que la plupart du temps, la séparation peut et doit être évitée en intervenant à la source. Toutefois, cela nécessite une réponse robuste à l'échelle mondiale, nationale et locale, fondée sur des preuves et influencée par l'avis des personnes directement concernées.

Quels sont les facteurs qui provoquent la séparation des familles et le placement des enfants en prise en charge de remplacement ? Et comment le secteur social peut-il collaborer pour prévenir la séparation et transformer la vie de ces enfants ? Ce rapport phare cherche à répondre à ces questions à partir d'études participatives visant à mieux comprendre les réalités de terrain dans une pluralité de contextes nationaux.

Les résultats du rapport mettent en évidence un enchevêtrement complexe de facteurs favorisant la séparation des familles, de l'extrême pauvreté impactant des familles individuelles aux défis géopolitiques en passant par les effets des chocs climatiques. Ces facteurs vont des normes sociétales influençant la façon dont on conçoit le genre et la violence aux problèmes systémiques empêchant les familles d'accéder à la protection sociale et à la justice.

En dépit de cette complexité, certaines réalités simples s'avèrent universelles et se retrouvent aussi bien dans les pays à revenu faible, moyen ou élevé. La perte de prise en charge se résume rarement à un seul facteur ; elle est généralement due à la combinaison de plusieurs facteurs et à l'échec des systèmes de soutien et de prise en charge à faire face à ces facteurs de façon coordonnée.

SOS Villages d'Enfants tient à remercier l'ensemble des chercheurs, chercheuses, participants et participantes qui l'ont accompagnée dans cette aventure pour mettre en lumière ce problème complexe. Nous nous engageons à œuvrer ensemble pour mettre en pratique ces enseignements.

Alors que nous accompagnons les enfants et les jeunes privé-es de prise en charge parentale ou risquant de l'être depuis plus de 75 ans, ce rapport vital nous servira de guide pour l'avenir. Il nous aidera à apporter une réponse plus efficace et à plaider en faveur de leurs droits et de leurs besoins en tirant des enseignements du terrain et en écoutant leur avis.

Non seulement la prévention de la séparation des familles est plus économique, mais elle est aussi fondamentale pour respecter l'intérêt supérieur de chaque enfant. Nous avons la conviction que les résultats et les analyses contenues dans ce rapport constitueront un apport précieux pour toutes les personnes qui œuvrent pour le respect des droits des enfants.



Dereje Wordofa

Dr Dereje Wordofa
Président de SOS Villages
d'Enfants International



Ángela Rosales

Ángela Rosales
Directrice générale de
SOS Villages d'Enfants
International

Introduction : Préserver la cellule familiale, un défi mondial

Chaque jour, d'innombrables enfants sont séparés de leur famille, une situation qui peut avoir des conséquences négatives sur leur développement et leur bien-être, un impact qui peut se ressentir sur plusieurs générations. Veiller à ce que les enfants grandissent avec la prise en charge et la protection de leur famille présente une difficulté colossale, que l'on parle d'un pays à revenu faible, moyen ou élevé. En Afrique, quelque 35 millions d'enfants ont perdu leur prise en charge parentale, tandis que 758 000 enfants vivent en prise en charge de remplacement dans l'Union européenne.

S'il est parfois nécessaire de séparer les enfants de leur famille pour les protéger d'un danger immédiat, notamment en cas de maltraitance ou de négligence, il apparaît de plus en plus clairement que beaucoup de séparations pourraient être évitées avec une aide adaptée. Les États membres des Nations unies reconnaissent leur obligation légale à défendre les droits des enfants ainsi que les droits des parents et des familles en tant que responsables de prise en charge, conformément au droit international. En vertu de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant de 1989, les enfants ont le droit de grandir dans un cadre familial, protégés de la séparation de leur famille lorsque celle-ci n'est pas dans leur intérêt supérieur. Les parents et les familles sont les principaux responsables de l'éducation de leurs enfants, tandis que les gouvernements sont tenus de leur apporter un soutien dans ce rôle fondamental de prise en charge.

Toutefois, les avancées dans la prévention de la séparation des familles sont entravées par le manque de données fiables sur les causes profondes de ces séparations ; des données pourtant essentielles pour élaborer des systèmes efficaces de soutien et de prise en charge. Ce rapport vise à combler ces lacunes en enquêtant sur les principaux facteurs contribuant aux séparations et à fournir des recommandations concrètes pour les éviter. Il s'appuie sur des recherches menées sur une période de deux ans et impliquant SOS Villages d'Enfants et ses partenaires universitaires. De plus, il intègre le point de vue de 1 179 enfants, jeunes, membres adultes de leurs familles et professionnel·les de huit pays.

Des informations internationales et des données localisées ont été collectées et analysées pour apporter une vue d'ensemble plus complète des difficultés et des solutions potentielles, ce qui constitue une ressource essentielle pour les décideurs politiques, les prestataires de services et les organisations internationales qui se consacrent à venir en aide aux familles et à garantir la protection et la prise en charge des enfants.

Ce rapport arrive à un moment clé pour la communauté internationale, alors qu'approche à grands pas la date butoir de 2030 pour l'atteinte des Objectifs de développement durable, en particulier ceux qui concernent le bien-être des enfants et des familles. Alors que les discussions sur ce qu'il conviendra de faire après 2030 vont bon train, nous reconnaissons de plus en plus le besoin de prioriser les droits des responsables et des bénéficiaires de prise en charge, mais aussi de reconnaître le rôle crucial de l'économie de la prise en charge.

En mettant en avant des solutions pour prévenir la séparation évitable des familles, le présent rapport contribue aux efforts mondiaux en faveur de l'atteinte d'engagements internationaux et de l'amélioration de la protection et du soutien apportés aux enfants et aux familles. Il apporte des preuves et des recommandations pour contribuer à créer un futur plus équitable pour toutes et tous.

En quoi les recherches citées dans le rapport sont-elles uniques ?

Il est particulièrement difficile d'étudier les facteurs contribuant à la séparation des familles en raison de la surreprésentation des pays à revenu plus élevé dans la documentation existante, mais également de l'influence à la fois des capacités objectives et des points de vue subjectifs des personnes qui consignent les motifs de l'admission des enfants en prise en charge de remplacement. Aussi, il est difficile de comprendre et documenter le phénomène de façon cohérente.

Pour surmonter cette difficulté, le rapport intègre les principaux résultats d'une évaluation systématique des études mondiales existantes et ajoute de nouvelles données issues d'études nationales menées dans des pays ayant des niveaux de revenus différents. Cela permet de combler les lacunes de la recherche actuelle pour offrir une compréhension plus complète des facteurs qui contribuent à la séparation des familles et des moyens de les éviter. En sélectionnant des pays représentant des contextes de revenu faible, moyen et élevé, les recherches nous donnent des informations qui reflètent un large éventail d'expériences pour nous aider à mieux comprendre la séparation des familles dans différents environnements. Les recherches combinent des informations d'études existantes sur les circonstances dans lesquelles les enfants sont séparés de leur famille et des résultats sur les motifs spécifiques de cette séparation au sein de certains systèmes nationaux de protection de l'enfance, en particulier les motifs débouchant sur un placement en prise en charge de remplacement.

Au moyen d'une approche socioécologique et de comparaisons entre différents pays, l'étude examine l'enchevêtrement complexe de facteurs familiaux, communautaires et sociétaux entraînant la séparation dans plusieurs contextes locaux, tout en soulignant des tendances mondiales. En outre, elle identifie des lacunes critiques des systèmes de soutien et de prise en charge mises au jour par les études nationales, lacunes contribuant au placement des enfants en prise en charge de remplacement.

La méthodologie participative, élaborée à partir d'informations recueillies auprès d'enfants et de jeunes, a assuré l'inclusion d'une diversité de points de vue, en veillant à représenter différentes tranches d'âge et capacités. L'étude a nécessité la participation de 517 enfants et jeunes, 290 membres adultes de leurs familles et 368 professionnel·les, notamment des travailleuses et travailleurs sociaux, des responsables de prise en charge de remplacement, des avocats et avocates et des juges de huit pays : la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Indonésie, le Kenya, le Kirghizistan, le Liban, le Salvador et l'Uruguay.



Situations de séparation : vue d'ensemble de la documentation et discussions

L'évaluation des sources académiques et non académiques fait ressortir une pluralité de termes servant à décrire les enfants concernés par les séparations, notamment « enfants privés de prise en charge parentale » et « enfants séparés et non accompagnés ». Cette évaluation souligne la diversité des situations dans lesquelles les enfants sont confrontés ou risquent d'être confrontés à une séparation, alors que les études et les politiques internationales ciblent souvent des cas spécifiques au lieu d'apporter une vision complète. Ces situations varient selon le contexte social et culturel, et sont influencées par des facteurs tels que le genre et l'âge, sachant que les enfants peuvent subir plusieurs vulnérabilités à la fois, ce qui accroît le risque de séparation. Si elle n'est pas exhaustive, la liste des situations présentées dans le rapport souligne la complexité des séparations ainsi que la nécessité de préciser les définitions, d'améliorer la collecte des données et d'apporter des réponses plus ciblées.

- enfants vivant ou travaillant dans la rue (ou enfants des rues, sans-abri, enfants fugueurs)
- enfants abandonnés
- enfants dont les parents ou les adultes assurant la prise en charge principale sont décédés
- enfants décrits comme orphelins et enfants vulnérables
- enfants adoptés illégalement
- enfants bénéficiant de différentes formes de prise en charge de remplacement
- enfants en pensionnat
- enfants nés hors mariage
- enfants de parents adolescents ou enfants dont les parents sont adolescents
- enfants déplacés à l'intérieur d'un pays, réfugiés (non accompagnés) ou demandeurs d'asile
- enfants abandonnés par des parents ou responsables de prise en charge qui ont migré
- enfants de familles séparées à la frontière, non réunies (par exemple en raison de politiques migratoires), ou les deux
- enfants victimes de traite et d'exploitation
- enfants vivant avec, ou dont les responsables de prise en charge vivent avec, le VIH/SIDA ou d'autres maladies graves
- enfants en situation de handicap mental ou physique, ou enfants dont les responsables de prise en charge sont en situation de handicaps mentaux ou physiques
- enfants victimes de formes différentes ou multiples de violence (par exemple la maltraitance ou la négligence de leurs responsables de prise en charge)
- enfants privés de liberté dans différentes situations (par exemple dans le cadre de l'administration de la justice, pour des raisons migratoires, dans le cadre d'un conflit armé ou pour des raisons de sécurité nationale)
- enfants dont les parents sont détenus ou emprisonnés
- enfants appartenant à des groupes armés ou des gangs
- enfants effectuant un travail dangereux ou nocif, ou exposés au travail des enfants
- enfants victimes de mariages forcés
- enfants faisant l'objet d'une émancipation judiciaire (c'est-à-dire les enfants qui ont choisi de s'affranchir de la tutelle de leurs parents)
- enfants dont les parents sont séparés, divorcés, remariés ou remis en couple

Principaux résultats : Facteurs contribuant à la séparation des familles

Si les enfants sont séparés de leur famille, c'est en raison de facteurs multiples et interconnectés à l'échelle individuelle, familiale, communautaire et sociétale, qui mettent en danger les relations de protection et de prise en charge des familles. En général, ces facteurs ne sont pas des éléments isolés, mais ils peuvent se combiner et s'accumuler au fil du temps, créant des environnements instables et délétères au sein des familles. C'est tout particulièrement vrai lorsque les parents ou les responsables de prise en charge n'ont pas accès aux ressources et aux stratégies qui les aideraient à surmonter leurs difficultés.

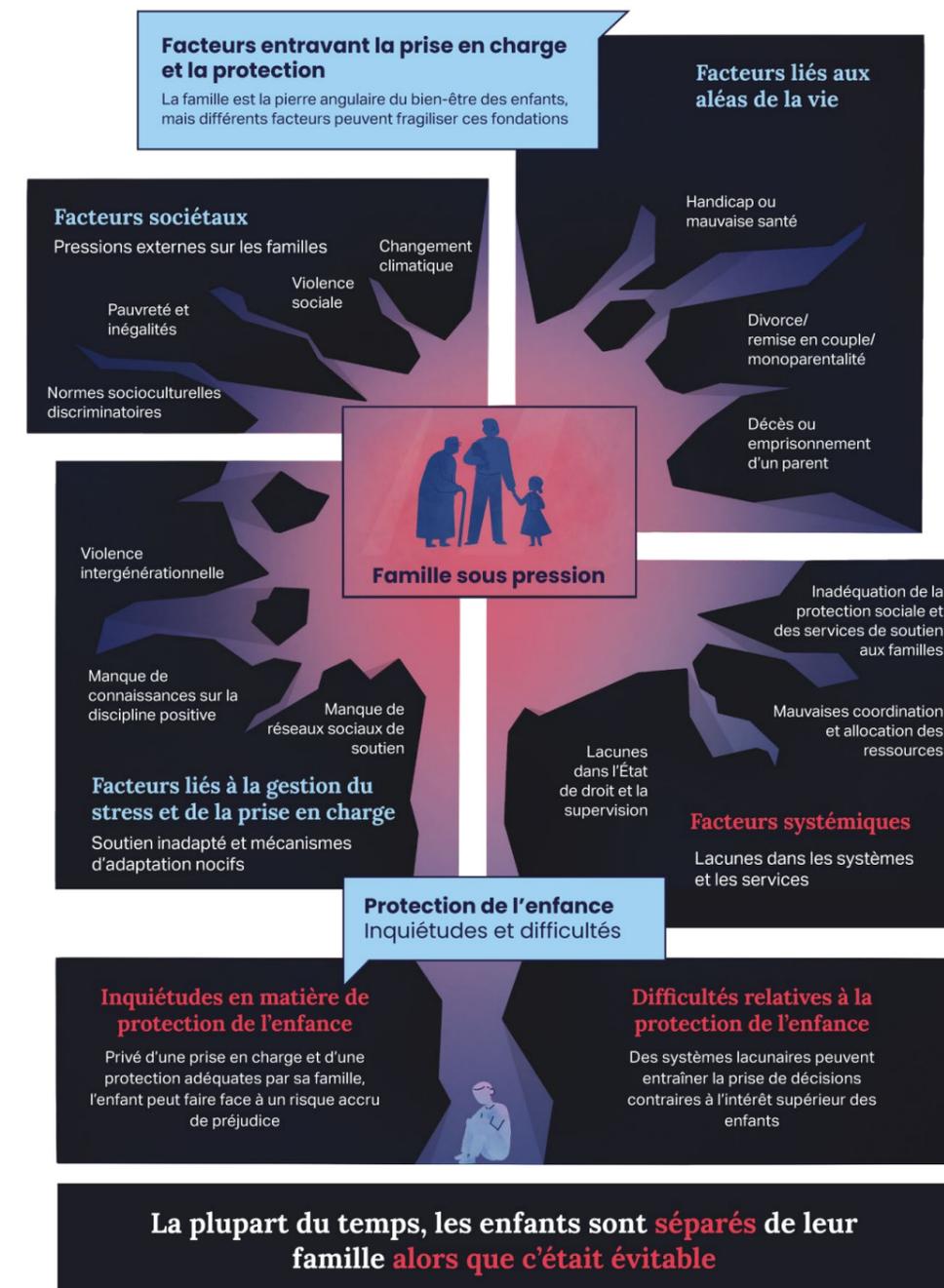
S'il ressort de l'évaluation systématique de la documentation que ces facteurs sont souvent spécifiques au contexte et façonnés à la fois par les caractéristiques individuelles et les caractéristiques culturelles et structurelles des sociétés, les résultats des études menées dans les huit pays démontrent que des éléments communs se retrouvent également dans toutes les sociétés et dans tous les systèmes de protection de l'enfance.

Tout particulièrement, les résultats suggèrent que la séparation n'est pas seulement le fruit des dynamiques familiales, mais plutôt une interconnexion entre celles-ci et les environnements au sein desquels les enfants et les familles évoluent, environnements leur permettant d'obtenir une aide de la communauté, de la société en général et du système de soutien et de prise en charge de l'État.

- **Les circonstances de vie difficiles ou les chocs**, comme le décès d'un parent, un emprisonnement, un divorce, un handicap, la présence d'un seul parent ou encore une mauvaise santé mentale ou physique, augmentent certes la pression exercée sur les familles, mais ne deviennent un motif de séparation que lorsque la famille ne peut pas accéder à l'aide sociale dont elle a besoin pour renforcer sa résilience et son autonomie.
- **L'accès limité aux ressources de prise en charge et de gestion du stress** peut accroître le risque de séparation lorsque les responsables de prise en charge, dépassés par les événements, se tournent vers des mécanismes d'adaptation nocifs comme la consommation de substances, une discipline sévère ou la négligence. Ces comportements sont souvent liés à des expériences négatives rencontrées pendant l'enfance et non résolues, qui peuvent donc affecter la génération suivante. Ces ressources sont liées aux caractéristiques individuelles et à un manque de réseaux sociaux de soutien formels ou informels et de services communautaires, y compris le soutien psychosocial ou en matière de santé mentale.
- **Différents facteurs sociétaux diminuent les capacités de prise en charge des familles**, comme un climat de violence, la pauvreté, les inégalités (notamment de genre) et les normes socioculturelles néfastes qui perpétuent les discriminations, les stigmatisations et l'exclusion sociale (par exemple vis-à-vis des familles monoparentales, des minorités ethniques ou des enfants en situation de handicap). Les crises humanitaires, la dégradation de l'environnement et la crise climatique viennent exacerber ces pressions.
- **Les lacunes au niveau de la législation, des politiques et des services** constituant le système de soutien et de prise en charge de l'État jouent un rôle central. Du fait du manque de mesures préventives et d'approches axées sur les personnes des politiques et de la prestation des services dans les différents secteurs sociaux (la protection de l'enfance, la protection sociale, l'éducation, la santé, la justice, etc.), les familles ont du mal à identifier les aides dont elles ont besoin pour surmonter leurs difficultés et à en bénéficier. Même dans les pays dotés de services préventifs, les dispositions sont souvent inadaptées ou inaccessibles en raison d'obstacles sociaux ou physiques.

- **Des dispositions inadaptées des services de protection de l'enfance** concernant le retrait des enfants à leur famille peuvent aussi entraîner des séparations évitables. Lorsque les processus de prise de décisions ne sont pas suffisamment robustes et quand les ressources sont limitées, les professionnel·les ne sont pas forcément en capacité d'évaluer pleinement la situation des familles pour leur apporter un soutien adapté. De ce fait, les enfants sont parfois placés prématurément en prise en charge de remplacement, ce qui est contraire à leur intérêt supérieur. En outre, les lacunes au niveau des services de prévention et de soutien aux familles donnent souvent l'impression que le retrait des enfants à leur famille est la seule solution viable, même lorsque des interventions au sein de la famille pourraient constituer une forme de soutien plus adaptée. Enfin, ces difficultés sont exacerbées par le manque de supervision de l'État et la mauvaise application des lois.

Pourquoi les enfants sont-ils séparés de leur famille



Principaux résultats : Facteurs influençant les décisions des autorités de protection de l'enfance relatives aux séparations

Lorsque les enfants entrent dans le viseur des services de protection de l'enfance (notamment en cas de violences à l'encontre des enfants, de travail des enfants, de mariages précoces ou forcés, lorsque les enfants sont à la rue, etc.), la capacité des systèmes de protection de l'enfance à assurer une prévention efficace est fondamentale pour veiller à ce que la séparation ne se produise que lorsqu'elle est nécessaire, dans l'intérêt supérieur de l'enfant et en dernier recours. Les services sociaux, y compris les travailleuses et travailleurs sociaux, les responsables de la protection de l'enfance, les juges, les prestataires de prise en charge de remplacement et les autres décisionnaires font souvent face à des situations émotionnelles difficiles, et doivent prendre des décisions délicates, souvent à partir d'informations limitées, avec une formation insuffisante et un degré d'incertitude élevé. Un grand nombre de professionnel·les ayant participé aux études ont indiqué que les décisions prises dans les affaires de protection de l'enfance ne sont pas toujours adaptées. Dans certains pays, les enfants sont séparés de leur famille et placés en prise en charge de remplacement non dans une volonté de les protéger, mais pour leur permettre d'accéder à des services comme l'éducation, la santé, l'alimentation ou des vêtements – ce qui est contraire aux orientations internationales qui stipulent que la pauvreté à elle seule ne doit jamais être un motif de placement.

Exemples de graves lacunes des systèmes de protection de l'enfance qui influencent la prise de décisions inadéquates en matière de séparation :

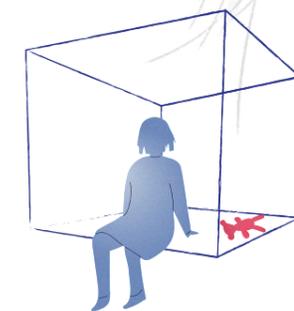
- **Manque de capacité et de soutien des services sociaux** : les décisionnaires font souvent face à un manque de ressources (notamment de personnel, de budget, de temps, de transport), un manque de supervision, une aide insuffisante en matière de santé mentale, une mauvaise formation aux droits de l'enfant et des possibilités limitées de formation continue. Ces difficultés occasionnent des burnouts, un taux de rotation du personnel élevé et une mauvaise reconnaissance de leur travail, ce qui affecte leur capacité à prendre des décisions qui sont dans l'intérêt supérieur des enfants. Un manque d'investissement dans le personnel prive également les décisionnaires des ressources nécessaires pour pleinement accompagner les familles, ce qui contribue à des séparations évitables.
- **Dysfonctionnements des systèmes de protection de l'enfance** : la faiblesse des cadres juridiques et normatifs, la mauvaise coordination des acteurs et actrices (comme les travailleuses et travailleurs sociaux, les juges) et l'absence d'outils standardisés de prise de décision font obstacle à des pratiques efficaces. Ces déficiences sont accrues par un manque de mécanismes adaptés de promotion de la participation des enfants et des familles dans les discussions qui les concernent. Les croyances culturelles, les normes sociales et les préjugés, en particulier concernant la pauvreté et les rôles de genre, peuvent influencer les décisions, ce qui complique encore l'obtention de résultats justes. La sensibilisation, la collecte des données et le plaidoyer sont fondamentaux pour élaborer un système plus robuste qui préserve véritablement l'intérêt supérieur des enfants.
- **Options d'orientation et disponibilité des services** : les décisionnaires n'ont souvent pas accès à l'éventail des services nécessaires pour accompagner les familles et prévenir les séparations évitables. Les lacunes en matière de protection sociale, de services essentiels (comme l'éducation et la santé),

de services de garde de jour ou de renforcement de la famille ne laissent que peu d'alternatives aux familles vulnérables. Ce problème est aggravé par l'insuffisance des systèmes communautaires de soutien aux familles et par l'absence de procédures judiciaires ou administratives adaptées pour l'admission des enfants en prise en charge de remplacement. Par conséquent, les enfants sont souvent séparés de leur famille pour leur permettre d'accéder à ces services, avec un recours excessif à la prise en charge institutionnelle alimenté par la croyance que les enfants seront « mieux lotis » ainsi.

- **Juste milieu entre objectivité et subjectivité dans la prise de décision** : les normes culturelles, les croyances sociales et les caractéristiques personnelles des professionnel·les (comme leurs antécédents, leur expérience) peuvent peser très fortement sur les décisions. Si le débat reste ouvert quant à la part d'objectivité et de subjectivité nécessaires dans les décisions relatives à la protection de l'enfance, il est communément admis que les décisions doivent être fondées sur des preuves, non biaisées et pondérées avec un jugement professionnel. Souvent, le manque de ressources et de formation contribue à des décisions subjectives, débouchant sur des placements qui ne privilégient pas l'intérêt supérieur de l'enfant. Des recherches complémentaires sont nécessaires dans les pays à revenu moyen et faible pour mieux adapter les politiques et les outils qui sont au service des fonctions de prévention et de prise de décision en matière de protection de l'enfance.

Avis d'enfants, de familles et de professionnel·les

Les enfants et les familles de l'étude ont exprimé un fort désir d'amour, de protection et d'avoir la possibilité de vivre dans des environnements sûrs et stimulants. Parmi leurs suggestions de changements : une aide pour améliorer les communications familiales, un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'hébergement et à une stabilité économique, et la mise en place d'un soutien psychologique et social. Les professionnel·les de la protection de l'enfance leur ont fait écho, en demandant des systèmes mieux dotés qui leur permettent de remplir leurs missions efficacement, y compris un soutien accru pour les travailleuses et travailleurs sociaux, une meilleure coordination entre les prestataires de services et un soutien psychosocial pour les familles.



Conclusions et recommandations

La séparation des familles a des effets néfastes et durables sur le développement et le bien-être des enfants. Pour y faire face, les parties prenantes tant étatiques que non étatiques doivent concevoir et mettre en œuvre des stratégies fondées sur des preuves qui s'attaquent aux causes profondes de l'instabilité familiale, comme la pauvreté, la violence et l'accès inadapté aux services. Ces recherches soulignent l'importance d'adopter une approche socioécologique, qui reconnaît que des facteurs comme les normes sociales, les conditions économiques et les facteurs de stress environnementaux façonnent les dynamiques familiales et peuvent se cumuler au fil du temps. Ce rapport met également en avant les principales difficultés, comme le manque d'harmonisation des définitions lors de la collecte des données et les données lacunaires concernant les motifs de séparation des familles et de placement des enfants en prise en charge de remplacement par les autorités publiques. Ces difficultés empêchent la pleine compréhension du problème. Les systèmes nationaux de protection de l'enfance n'adhèrent souvent pas au principe de nécessité, ce qui entraîne des séparations motivées par l'accès à des services essentiels plutôt que par de réelles inquiétudes concernant la protection des enfants. Il est fondamental de régler ces problèmes systémiques afin de briser le cercle vicieux des traumatismes, de la pauvreté et de l'instabilité pour, ce faisant, en prévenir les coûts sociétaux à long terme et améliorer les résultats pour les enfants et les familles.

Alors que la communauté internationale s'efforce d'atteindre les Objectifs de développement durable et d'honorer ses obligations en vertu de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, la prévention de la séparation des familles est incontournable pour préserver les droits des enfants. Les preuves et les recommandations contenues dans ce rapport forment une feuille de route pour les décideurs politiques, les personnes engagées dans des actions de plaidoyer et les parties prenantes cherchant à rendre les familles plus fortes et résilientes. En encourageant la collaboration entre les différents secteurs de la protection de l'enfance, de la protection sociale, de la santé et de l'éducation, les parties prenantes peuvent créer des systèmes coordonnés assurant une intervention précoce et une prise en charge préventive des familles vulnérables, réduisant ainsi les risques de séparations évitables.

Le rapport invite les gouvernements à améliorer leurs systèmes de soutien et de prise en charge pour aider les familles à rester unies et à protéger leurs enfants. Il rappelle l'importance de mesures de prévention et d'intervention précoce fondées sur des preuves et axées sur les droits afin de traiter les causes profondes des séparations. Les gouvernements, les donateurs et donatrices et les partenaires de mise en œuvre devraient collaborer à la création de systèmes intégrés et multisectoriels qui répondent aux besoins des enfants et des familles de façon globale tout en encourageant des environnements sûrs, stables et stimulants. La forte coordination des secteurs de la protection de l'enfance, de la protection sociale, de la santé et de l'éducation, mais aussi de la justice, de l'État de droit et de la coopération au développement sera au cœur de la création et de l'exécution de ces systèmes.

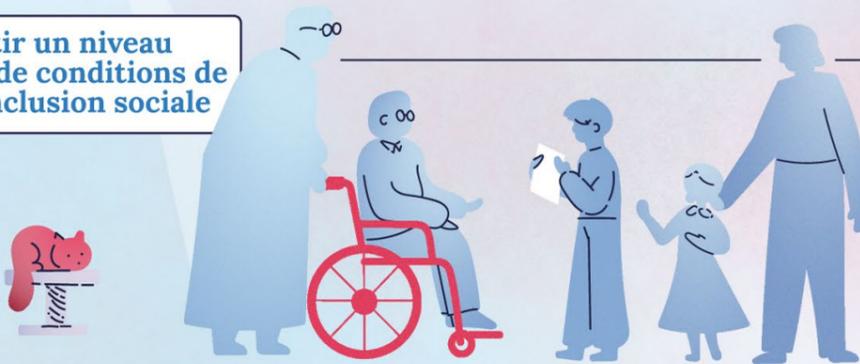
Le rapport identifie **trois grandes priorités politiques** : l'amélioration de la protection préventive de l'enfance, la garantie d'un niveau minimum de conditions de vie et d'inclusion sociale, et la mise en œuvre de politiques et de services axés sur les personnes. Pour chaque priorité, le rapport recommande des mesures concrètes à l'intention des gouvernements, des donateurs et donatrices et des partenaires de mise en œuvre pour renforcer les systèmes de soutien et de prise en charge et aider les familles à rester unies.

Recommandations d'amélioration des systèmes de prise en charge et de soutien pour aider les familles à rester unies et à protéger leurs enfants

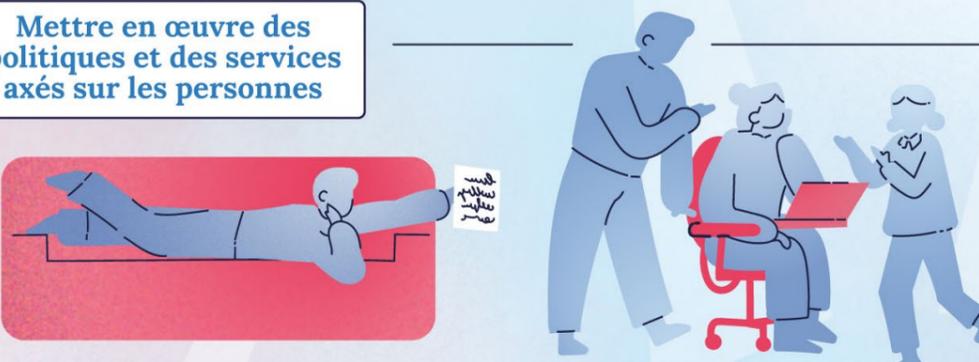
Améliorer la protection préventive des enfants

- 
- 1 Développer les programmes anti-violence ciblant les adultes et les enfants
 - 2 Élargir les programmes de soutien aux parents
 - 3 Réformer les systèmes de protection de l'enfance

Garantir un niveau minimum de conditions de vie et d'inclusion sociale

- 
- 4 Élaborer des systèmes de protection sociale inclusifs
 - 5 Assurer un accès universel aux services de soutien
 - 6 Promouvoir l'inclusion indépendamment du genre, des handicaps ou de l'âge

Mettre en œuvre des politiques et des services axés sur les personnes

- 
- 7 Améliorer la conception et l'exécution de systèmes fondés sur des preuves
 - 8 Encourager la collaboration et la coordination entre les secteurs
 - 9 Promouvoir la participation des enfants et des familles

Recommandations visant à améliorer la protection préventive des enfants

1. Développer les programmes antiviolence ciblant les adultes et les enfants

- Les gouvernements devraient mener des **campagnes de sensibilisation** ciblant aussi bien les adultes que les enfants pour briser le cycle de la violence et promouvoir des environnements familiaux sûrs au sein de leur communauté. Ces initiatives devraient cibler l'éducation des citoyens et citoyennes sur les dangers des violences domestiques et sexistes, du travail des enfants et d'autres pratiques néfastes. Elles devraient éduquer le public aux relations respectueuses, aux droits humains et aux signes avant-coureurs de violence, en étant sensibles aux spécificités culturelles et de genre.
- Les **cadres juridiques** doivent être élaborés ou renforcés pour criminaliser la violence, en particulier la violence à l'encontre des enfants, des femmes et des groupes marginalisés. La législation et les politiques, comme l'interdiction des châtiments corporels, doivent être appliquées pour faire évoluer les normes sociales et protéger les enfants.
- Les gouvernements doivent également fournir les **services de soutien nécessaires aux personnes victimes ou rescapées**, y compris des hotlines d'urgence, un accompagnement psychologique tenant compte des traumatismes, des refuges et la gestion des dossiers, pour les aider à accéder à une assistance juridique, médicale, financière et d'hébergement.

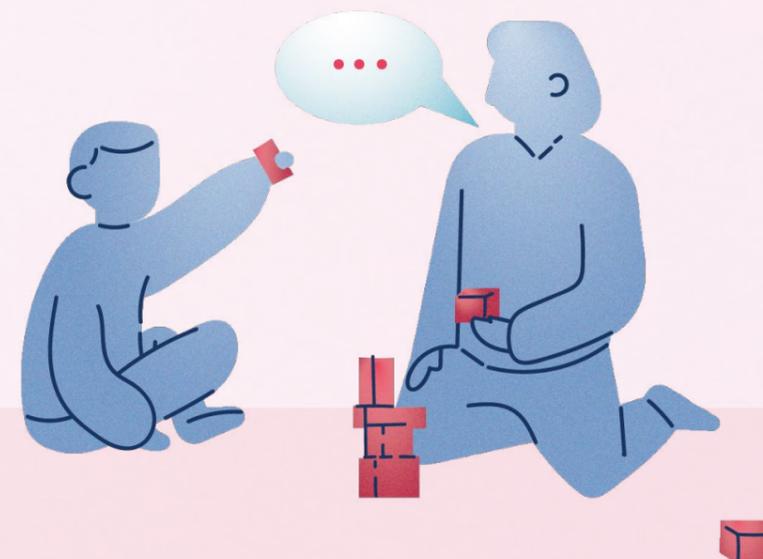
2. Élargir les programmes de soutien aux parents

- Les gouvernements doivent élargir les **programmes qui améliorent les pratiques** de l'ensemble des responsables de prise en charge ayant des responsabilités parentales, en privilégiant les familles vulnérables. Ces programmes doivent mettre l'accent sur l'arrêt des cercles vicieux et sur la prévention de la transmission des traumatismes intergénérationnels associés à la maltraitance, à la négligence et à la violence. Ils doivent couvrir des formations à la gestion du stress, à la communication non violente, à la création de liens émotionnels et à la discipline positive, en plus de l'accès aux services de soutien nécessaires.
- **Les programmes doivent être fondés sur des preuves et ancrés dans les principes de droits humains**, en intégrant des cadres clés comme la théorie de l'attachement, la prise en charge tenant compte des traumatismes et les comportements protecteurs. Ils doivent également prévoir des contenus adaptés au genre et aux handicaps, dans un souci d'inclusivité.



3. Réformer les systèmes de protection de l'enfance

- Les décideurs politiques doivent **actualiser et harmoniser les cadres juridiques et politiques** pour prioriser les droits des enfants, en veillant à ce que la séparation des familles ne se produise que lorsque c'est dans l'intérêt supérieur de l'enfant et conformément aux standards internationaux. Les cadres devraient être simplifiés, intégrés à tous les secteurs et étayés par des ressources financières adaptées. Parmi les principales réformes, la réduction des délais bureaucratiques, l'amélioration de la supervision des prestataires de services et la garantie d'un suivi et d'une évaluation en continu, avec une vigilance particulière pour les discriminations intersectionnelles en fonction du genre, du handicap et de l'âge.
- Il est essentiel de **renforcer les mécanismes de prévention** pour veiller à ne recourir à la prise en charge de remplacement que lorsque c'est nécessaire. La prise en charge de remplacement devrait être temporaire et sûre, et privilégier le retour des enfants dans leur famille ou l'adoption lorsque c'est dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Les gouvernements devraient également supprimer graduellement les prestataires de services sans agrément et mettre fin aux institutions.
- Il convient d'allouer des **ressources adaptées** pour maintenir des systèmes de protection de l'enfance axés sur les droits. Cela comprend l'investissement dans l'aide aux familles, les services communautaires et le renforcement des professionnel·les de la prise en charge et de la protection des enfants afin de faire face au manque de personnel et de veiller à ce que tous et toutes reçoivent le soutien émotionnel et professionnel nécessaire à la réalisation de leurs missions.
- Les gouvernements devraient permettre aux professionnel·les de **recommander en priorité un éventail de services de renforcement de la famille** plutôt que la prise en charge de remplacement. La coordination entre les services publics et les ONG est fondamentale pour que l'aide soit apportée en temps opportun.
- Enfin, les **professionnel·les de la protection et de la prise en charge des enfants** ont besoin de formation, de conseils, de supervision et de soutien adaptés (y compris sur le plan du soutien émotionnel et du bien-être), de ressources et d'opportunités de collaboration. L'amélioration de leur reconnaissance et de leurs conditions de travail leur donnera les moyens de prendre des décisions dans l'intérêt supérieur des enfants.



Recommandations visant à garantir un niveau minimum de conditions de vie et d'inclusion sociale

4. Élaborer des systèmes de protection sociale inclusifs

- Les gouvernements devraient développer des **politiques inclusives du marché du travail**, qui promeuvent des pratiques d'emploi équitables, en particulier pour les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés souffrant d'un taux de chômage élevé. Il est fondamental d'assurer l'accès à un travail décent, avec un revenu juste et des conditions sûres. Parmi les mesures, la création d'emplois, la formation professionnelle, l'aide à la création d'entreprises, des services de garde de jour accessibles et des politiques qui aident les parents à trouver l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur prise en charge.
- Les gouvernements devraient élaborer des **systèmes de protection sociale complets** visant une couverture universelle, y compris un socle de protection sociale qui garantit la sécurité d'un revenu minimum pour les enfants, les personnes en âge de travailler et les personnes âgées, ainsi que l'accès à des soins de santé essentiels.
- La **protection sociale des enfants** est vitale. Les gouvernements devraient proposer des programmes en faveur du développement des enfants, comme des allocations à l'enfance, des programmes d'alimentation scolaire, des congés parentaux et des subventions pour la santé et l'éducation. Des transferts monétaire conditionnels associés à des contrôles de l'assiduité scolaire et des bilans de santé peuvent améliorer le bien-être des enfants.
- En cas d'**urgence humanitaire**, les gouvernements doivent garantir des systèmes de protection sociale flexibles et réactifs en cas de choc. L'élargissement des services de transfert en espèces, d'aide alimentaire ou autres services essentiels en cas de crise permettra d'aider les familles à maintenir la prise en charge de leurs enfants, évitant la séparation.

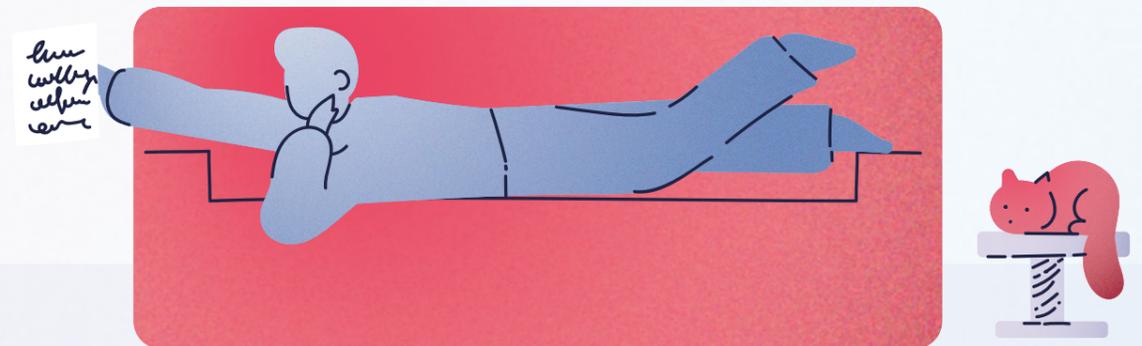


5. Assurer un accès universel aux services de soutien

- Les gouvernements devraient s'assurer que toutes les familles ont **accès à des services sociaux essentiels**, y compris les soins de santé, l'éducation, l'hébergement et les transports.
- Les familles vulnérables doivent avoir **accès à des services spécialisés**, comme des thérapies familiales, des traitements contre les dépendances, des services de santé mentale, un soutien psychosocial et une aide aux familles reprenant la prise en charge après une séparation.
- Les gouvernements doivent **lever les obstacles sociaux, économiques et physiques à l'accès aux services**, en particulier pour les groupes marginalisés, comme les personnes en situation de handicap, les personnes vivant en milieu rural et les communautés minoritaires. Parmi les mesures : la simplification des critères d'éligibilité aux services et l'amélioration de l'information du public sur les services disponibles.

6. Promouvoir l'inclusion indépendamment du genre, des handicaps ou de l'âge

- Les gouvernements doivent promouvoir **l'égalité entre les genres en matière de prise en charge** en remettant en cause les stéréotypes stipulant que la prise en charge est uniquement une affaire de femmes. Les cadres juridiques devraient encourager le partage des responsabilités de prise en charge, comme des politiques de congé parental neutres sur le plan du genre et des incitations au partage de la prise en charge. Des campagnes d'éducation publique pourraient promouvoir la valeur du travail de prise en charge et encourager davantage l'égalité de répartition des responsabilités de prise en charge.
- Les décideurs politiques doivent **remettre en cause les normes patriarcales** qui perpétuent les violences sexistes et les inégalités spécifiques au genre, en permettant aux personnes rescapées d'accéder à la justice, à des espaces sûrs et à une aide complète. Des interventions juridiques et éducatives devraient cibler les normes culturelles néfastes.
- Les gouvernements devraient également **s'attaquer aux discriminations intersectionnelles** sur la base du genre, du handicap et de l'âge, appliquer les lois anti-discrimination et mettre fin à l'institutionnalisation des enfants en situation de handicap en apportant un soutien complet aux familles.
- **Les services devraient être soucieux du genre, favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et être adaptés en fonction de l'âge**, en ciblant les besoins spécifiques des enfants et des responsables de prise en charge à chaque étape de leur vie.
- Les initiatives communautaires devraient **nourrir une culture de respect et d'inclusion**, et promouvoir le dialogue pour traiter les difficultés liées à la prise en charge tout en combattant la stigmatisation, la violence et la discrimination.



Recommandations pour la mise en œuvre de politiques et de services axés sur les personnes

7. Améliorer la conception et l'exécution de systèmes fondés sur des preuves

- Les États devraient s'assurer que les données officielles contiennent des **informations détaillées et désagrégées sur les enfants et les familles séparées ou au bord de la rupture**, y compris des données sur le genre, le handicap et d'autres facteurs importants. Ces données sont fondamentales pour une prise de décision fondée sur des preuves et une planification efficace de la prise en charge.
- Les gouvernements devraient collaborer avec les agences multilatérales, les ONG et les instituts de recherche pour **combler les lacunes de données**, améliorer la collecte des données et consolider les données existantes afin de mieux comprendre les facteurs de la séparation et évaluer l'efficacité des interventions.
- Les décideurs politiques, les chercheurs et les chercheuses ont besoin de **données transparentes, standardisées et accessibles** pour traiter efficacement les causes profondes de la séparation des familles et assurer la prise de responsabilité des systèmes de soutien et de prise en charge.
- Des **investissements complémentaires dans la recherche** sur la séparation des familles sont nécessaires pour élaborer de meilleures interventions et améliorer les résultats de prise en charge. Un suivi régulier et des rapports transparents sur la prise en charge et le bien-être des enfants contribueront à accroître la prise de responsabilité et à améliorer les résultats des politiques.
- Des conférences et des forums internationaux devraient être appuyés pour encourager un **partage de connaissances et des innovations** sur la prévention et la gestion de la séparation des familles à l'échelle mondiale.

8. Encourager la collaboration et la coordination entre les secteurs

- Les gouvernements devraient encourager les **partenariats entre différents secteurs et parties prenantes**, y compris les services sociaux, la santé, l'éducation, la justice et la société civile, afin d'apporter un soutien coordonné aux enfants et aux familles. La création de structures formelles de gouvernance qui définissent clairement les rôles de chaque secteur sera propice à une prestation de services intégrés et à une meilleure accessibilité.
- Les décideurs politiques devraient également élaborer des **cadres** juridiques, de financement et de suivi **pour favoriser la collaboration entre les différents secteurs**. À l'échelle mondiale, l'avancée des pays vers des systèmes intégrés de soutien et de prise en charge devrait être intégrée dans le cadre des Objectifs de développement durable pour encourager une plus grande prise de responsabilité.

9. Promouvoir la participation des enfants et des familles

- Les gouvernements devraient intégrer des **approches participatives** aux systèmes de soutien et de prise en charge en renforçant leurs capacités par des directives claires, des plateformes sûres et accessibles et des outils de formation comme les méthodes de participation et les mécanismes de feedback adaptés aux enfants.
- La **législation** nationale doit exiger la participation des enfants et des familles dans les décisions qui concernent leur prise en charge, conformément aux standards internationaux.
- **L'auto-représentation** et le **plaidoyer** devraient être encouragés, en particulier pour les groupes marginalisés, pour que leur point de vue soit entendu dans les discussions relatives aux politiques.



Les œuvres d'art de cette page ont été réalisées par des enfants et des jeunes participant à la recherche.

